

AMÉNAGEMENT D'ESPACES SPORTIFS À NDJAMENA : ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE, DE COHÉSION SOCIALE ET D'ÉQUITÉ TERRITORIALE EN CONTEXTE SAHÉLIEN

Nétcho ADAM, *Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) de Ndjaména,*
adamnetchbo84@gmail.com ;

Abgoudja Issa DJIBRINE, *Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) de Ndjaména,*
djibo.djibrine24@gmail.com

Résumé

L'urbanisation accélérée de la ville de Ndjaména s'accompagne d'une insuffisance critique d'espaces dédiés à la pratique sportive, aggravée par leur occupation anarchique par des particuliers. Cette étude analyse, à partir d'observations de terrain et d'entretiens dans deux arrondissements, les corrélations de ce phénomène avec la santé publique et la cohésion sociale. Les résultats montrent que la plupart des espaces réservés à la pratique physique et sportive sont totalement ou en partie occupés, réduisant le ratio réel d'espaces sportifs à 0,13 m²/habitant, soit trois fois moins que la norme ONU-Habitat. Cette situation s'explique par l'absence d'aménagement immédiat, la pression foncière liée à la croissance démographique, et l'inadaptation des terrains au climat sahélien. Pour améliorer la situation, il est nécessaire que la ville de Ndjaména puisse disposer d'un schéma directeur d'aménagement des micro-espaces sportifs de proximité selon une gouvernance sport-urbanisme qui prenne en compte la sécurisation des espaces sportifs, l'implication de la communauté dans leur gestion, et leur adaptation au climat sahélien.

Mots-clés : *Aménagement urbain, Espaces sportifs, Occupation anarchique, Santé publique, Climat sahélien, Ndjaména.*

Development of sports facilities in Ndjamen: issues of public health, social cohesion, and territorial equity in the sahelian context

Abstract

The rapid urbanization of Ndjamen is accompanied by a critical shortage of spaces dedicated to sports, exacerbated by their unregulated occupation by private individuals. Based on field observations and interviews conducted in two districts, this study analyzes the links between this phenomenon and public health and social cohesion. The results show that most spaces reserved for physical activity and sports are fully or partially occupied, reducing the actual ratio of sports space to 0.13 m² per inhabitant—three times less than the UN-Habitat standard. This situation is due to the lack of immediate development, land pressure linked to population growth, and the unsuitability of the land for the Sahelian climate. To improve the situation, the city of Ndjamen needs a master plan for the development of local micro-sports spaces based on a sports-urban planning governance model that takes into account the security of sports spaces, community involvement in their management, and their adaptation to the Sahelian climate.

Keywords: *Urban planning, Sports facilities, Unregulated land use, public health, Sahelian climate, Ndjamen.*

Introduction

La pratique des activités physiques et sportives se trouve, de nos jours, à l'intersection des enjeux sociaux, environnementaux et économiques et se révèle être comme un véritable levier stratégique dans l'aménagement des villes qui doivent désormais intégrer la construction des infrastructures sportives adaptées, la promotion de la santé publique et l'inclusion sociale dans leur plan d'urbanisation. Or, s'il est en général admis que la pratique régulière des activités physiques contribue indubitablement à la prévention de certaines maladies et à la cohésion sociale, l'accès aux infrastructures adaptées demeurent encore une préoccupation majeure pour la plupart des villes africaines, particulièrement celles en milieu sahélien comme la ville de Ndjamen et met en évidence

des questions liées à l'inégalité d'accessibilité et aux enjeux écologiques par rapport à l'environnement.

En effet, Ndjamenà connaît une urbanisation accélérée, avec plus de 1,5 million d'habitants et une croissance annuelle supérieure à 5 %. Cette dynamique démographique, dominée par une jeunesse majoritaire (près de 60 % de moins de 25 ans)¹, accentue la nécessité d'infrastructures sportives accessibles et équitablement réparties. Or, l'offre publique demeure insuffisante.

En plus, l'appropriation illégale ou informelle des espaces dédiés à la pratique des activités physiques et sportives par des particuliers accentue les inégalités territoriales et prive la collectivité d'un bien commun destiné à renforcer la cohésion sociale et urbaine. Cette occupation anarchique des terrains réservés, aggrave les inégalités territoriales et limite la contribution du sport à la santé publique et à la cohésion sociale.

Dans un contexte sahélien marqué par une forte croissance démographique, une pression foncière accrue et des contraintes climatiques spécifiques, cette situation fragilise le rôle du sport comme outil de prévention sanitaire, d'éducation citoyenne et d'insertion des jeunes. Elle limite également la capacité des pouvoirs publics à promouvoir une gouvernance urbaine inclusive, où le sport serait reconnu comme une composante prioritaire de l'aménagement du territoire.

Pourtant, l'observation des pratiques actuelles montre une forte demande : les habitants investissent spontanément les artères de la ville et les stades en soirée, affichant un besoin réel mais non satisfait. Le marché du sport de maintien et de mise en forme possède donc un réel potentiel, mais il reste limité par l'absence de structures aménagées et accessibles à tous.

Ainsi, l'absence d'espaces sportifs aménagés et leur occupation anarchique freinent la pratique sportive et aggravent les problèmes de santé publique et d'insertion des jeunes à Ndjamenà, dans un contexte sahélien de forte urbanisation et de vulnérabilité sociale.

1. Méthodologie

Pour mener à bien cette étude, quelques techniques de collecte de données ont été utilisées. Il s'agit de la recherche documentaire, des entretiens semi-directifs et de l'observation directe.

La recherche documentaire a permis de mettre en évidence l'intérêt de la pratique des activités physiques et sportives en milieu urbain, d'analyser les textes officiels (lois, décrets, règlements) en lien avec la pratique du sport ; ce qui a permis d'établir le lien entre la pratique du sport et la nécessité d'aménager des espaces adaptés. Toutefois, il faut reconnaître qu'au Tchad, les publications liées au sport sont rares et les statistiques ne sont pas toujours fournies en dehors de certaines estimations.

Ces informations documentaires ont été complétées par des entretiens semi-directifs. Au total, vingt entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les pratiquants et les non pratiquants des activités sportives dans le 6^{ème} et le 8^{ème} arrondissement de Ndjamenà. Pour ces entretiens, un accent est mis particulièrement sur la diversité des acteurs et la saturation de l'information (Olivier de Sardan, 1995). Ces entretiens ont été menés en mai 2026 auprès de vingt personnes qui fréquentent les salles de sports et les stades mais également les non pratiquants des activités physiques et sportives rencontrés dans les quartiers des arrondissements concernés par l'étude. Les entretiens ont porté sur les raisons qui poussent les citoyens à choisir ou à rejeter les activités physiques et sportives, notamment du point de vue social, économiques et environnemental. Les entretiens enregistrés ont fait l'objet d'une retranscription intégrale et d'une analyse de contenu selon les thématiques abordées.

Pour compléter ces données, nous avons également procédé à une observation directe de la fréquentation des espaces dédiés à la pratique sportive à l'exemple des stades de Diguel, de Paris Congo, des salles de sports et des terrains non aménagés dans les deux arrondissements concernés par l'étude.

Les données quantitatives et qualitatives sont croisées selon une logique de triangulation permettant de valider les constats, d'identifier les facteurs explicatifs et d'apprécier les différents points de vue.

¹ Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques du Tchad. (2023). Annuaire statistique 2023. Ndjamenà : INSEED

Ce sont ces diverses données collectées et analysées qui nous permettent de présenter ici les différents enjeux liés à l'aménagement des espaces sportifs dans la ville de Ndjamená en tenant compte des réalités sociales et écologiques.

2. Résultats et discussion

L'analyse des données recueillies met en évidence plusieurs dimensions interdépendantes qui expliquent la faiblesse de la pratique sportive à Ndjamená et les défis liés à son développement. D'abord, il apparaît non seulement que les infrastructures et équipements sportifs sont insuffisamment implantés dans la ville de Ndjamená, mais il se révèle également que leur répartition reste inégale entre les différentes communes. Puis, l'aménagement des espaces pour la pratique des activités physiques et sportives (APS) se présente comme un moyen essentiel de prévention des maladies et de lutte contre la sédentarité, dans un contexte marqué par la montée des pathologies chroniques. Ensuite, la responsabilité des communes face à l'occupation anarchique des espaces réservés à la pratique sportive met en évidence les tensions entre les besoins de logement, les contraintes budgétaires et l'impératif de préserver des lieux de cohésion sociale. Par ailleurs, l'influence du climat sahélien, avec ses températures extrêmes et son aridité, impose une réflexion sur l'adaptation des infrastructures sportives aux réalités locales, afin d'éviter leur abandon et leur réaffectation à d'autres usages. Enfin, la pratique de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) constitue un levier majeur pour promouvoir une véritable culture sportive, même si, actuellement, elle reste insuffisamment valorisée dans les établissements scolaires, faute de moyens humains et matériels.

2.1. Répartition inégale des infrastructures sportives à Ndjamená et effets territoriaux

La localisation des équipements publics sportifs à Ndjamená illustre parfaitement la problématique des biens publics locaux : leur utilité est fortement dépendante de la proximité géographique et leur rayonnement reste limité à l'échelle des quartiers, comme l'a prédit la théorie de Musgrave². Les stades, terrains de football et espaces polyvalents se concentrent dans certaines communes situées au centre, laissant les périphéries dans une situation de déficit marqué. Cette distribution inégale engendre des effets de débordement : les habitants des communes dépourvues d'infrastructures se déplacent vers les zones équipées, ce qui accentue les phénomènes de congestion et dégrade la qualité des services rendus (Nassima et Kamel, 2018)³.

C'est ainsi qu'on observe une concentration dans les arrondissements centraux (3^{ème} et 6^{ème}), où se trouvent les principaux espaces aménagés à l'exemple du stade Idriss Mahamat Ouya, du Stade de Paris-Congo, des terrains des établissements scolaires comme le lycée Felix Éboué, le lycée Technique Commerciale et les installations sportives de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) et celles de l'École Normales d'Instituteurs Bilingues (ENIB). Aux côtés de ces installations sportives se trouvent également l'aménagement du Canal des Jardiniers qui constitue une excellente réponse aux problématiques de l'aménagement de la ville de Ndjamená⁴.

Ces espaces concentrent la plupart des activités sportives de la ville même s'ils restent mal entretenus. Ils ne servent pas seulement à la pratique de masse mais accueillent également les

²Richard Musgrave est un économiste américain d'origine allemande. Il est connu pour avoir appliqué le raisonnement microéconomique à la compréhension du fonctionnement de l'État. On parle notamment des fonctions musgraviennes pour désigner les trois fonctions de l'État. C'est une théorie de la science économique selon laquelle l'État, lorsqu'il est un État-providence, dispose de trois fonctions : régulation, allocation, et redistribution.

³ Mémoire présenté par Mlle Izourar Nassima et M. Moulay Kamel sous le thème : Impact des infrastructures sportives sur le développement territorial : cas du complexe sportif du 1^{er} Novembre de la wilaya de Tizi-Ouzou, année universitaire 2017-2018.

⁴ Le Projet d'Aménagement du Canal des Jardiniers (PACAJ), financé à hauteur de 15 millions d'euros par l'Agence française de développement (AFD) vise à réhabiliter le canal et à améliorer la gestion des déchets, tout en renforçant la résilience climatique de la capitale grâce à la lutte contre les inondations et à la promotion d'un urbanisme durable. Il prévoit également la création d'espaces publics tels qu'un marché, des terrains de sport, un centre socioculturel et des zones vertes.

entraînements des clubs sportifs des ligues de Ndjaména dans plusieurs disciplines sportives. Par contre, un déficit structurel est observé dans les communes périphériques (7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements), où la croissance démographique rapide n'a pas été accompagnée d'une offre sportive adaptée.

Toutefois, l'insuffisance des espaces sportifs praticables affecte toute la ville de Ndjaména si bien que les enfants et jeunes se retrouvent en train de jouer en pleine rue avec tous les risques possibles liés aux accidents. Pour les plus nantis, ils louent des terrains dit « *Maracana* » qui florissent de plus en plus dans la ville comme pour combler le vide. Ces mini-terrains, pour la plupart aménagés sur des espaces dit « réserves de l'État⁵ » ne respectent aucune norme standardisée et constituent un fonds de commerce pour les exploitants, privant ainsi ceux qui ne peuvent se payer le prix d'accès (voir photo1).



Source : Toumaï Web média

Photo 1: des jeunes jouant sur un mini-terrain "Maracana"

S'il est reconnu que l'organisation des grands événements sportifs est une occasion d'accélérer l'aménagement urbain et d'améliorer l'attractivité de l'image d'un pays ou d'une ville (Augustin, 1995), il faut admettre que les grandes infrastructures sportives à l'exemple des grands stades comme celui de Mandjafa⁶ construit dans la ville de Ndjaména, restent relativement inaccessibles à la grande majorité de la population de par la distance et les coûts d'accès.

Cette configuration territoriale confirme que l'offre sportive, lorsqu'elle n'est pas planifiée de manière équitable, produit des effets négatifs à travers l'exclusion sociale, la surfréquentation des sites centraux et la marginalisation des quartiers périphériques. Une planification équitable et un aménagement minimal des espaces sportifs couvrant tout le ressort territorial de la ville et la recherche d'un financement intercommunal semble être une condition nécessaire pour remédier à ces effets et assurer une cohésion territoriale durable. Car, il est reconnu que le développement du sport relève essentiellement de la responsabilité des collectivités locales et territoriales à l'exemple des communes (Bayeux, 1996). Les services communaux en charge de la jeunesse et des sports

⁵ Les « réserves de l'État » sont les espaces prévus dans le plan cadastral pour l'aménagement des infrastructures dédiées aux services publics dont les espaces dédiés à la pratique sportive.

⁶ Le stade de Mandjafa, baptisé Stade Olympique Maréchal Idriss Déby Itno est un don de la République populaire de Chine à la République du Tchad. Il est construit sur une superficie de 30 hectares, disposant de plus de 30 000 places et ayant coûté un peu plus de 60 milliards de francs CFA.

doivent veiller à la programmation des équipements sportifs d'intérêt territorial pour promouvoir des activités sportives et socio-éducatives.

2.2. La pratique sportive comme moyen de prévention des maladies et de lutte contre la sédentarité

À Ndjaména, l'absence d'espaces sportifs aménagés et l'occupation anarchique des terrains réservés au sport constituent un double obstacle au développement d'une pratique sportive régulière et inclusive. L'insuffisance d'infrastructures adaptées réduit l'accès des jeunes et des populations vulnérables à des activités physiques essentielles pour la santé, accentuant ainsi les risques liés à la sédentarité, aux maladies non transmissibles et aux troubles psychosociaux. Les données sanitaires nationales confirment cette urgence : la prévalence du diabète est estimée entre 7 et 8 %, tandis que les maladies cardiovasculaires touchent plus de 30 % des citoyens⁷. Dans ce contexte, la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS), notamment à travers des initiatives simples comme la marche, le fitness aérobic, ou le jogging apparaît comme une réponse concrète pour améliorer la santé publique et prévenir ces pathologies.

La sédentarité se présente comme un facteur aggravant, alors que l'OMS recommande au moins 2h30 d'activité physique hebdomadaire pour les adultes⁸. Dans ce contexte, les structures de proximité telles que les terrains de quartier ou les salles de gymnastique jouent un rôle essentiel pour améliorer la santé publique et renforcer la cohésion sociale. L'exemple de la salle de gymnastique de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), utilisée à la fois pour la formation académique et pour des activités ouvertes à la population, illustre le potentiel de ces infrastructures hybrides. Elles permettent non seulement de répondre aux besoins de formation des encadreurs, mais aussi de proposer des activités adaptées aux différents âges et conditions physiques, contribuant ainsi à la prévention des maladies et au développement des relations sociales.

L'observation de la fréquentation des espaces dédiés à la pratique sportive à Ndjaména montre que la demande de la population est de plus en plus croissante. Les pratiquants investissent les artères de la ville et les stades en soirée, signe d'un besoin non satisfait. Le sport, longtemps perçu comme un simple jeu réservé aux enfants, est désormais reconnu comme un facteur de santé, de performance professionnelle et de bien-être collectif. Cette évolution confirme l'urgence d'un aménagement planifié et équitable des espaces sportifs, afin de transformer cette demande sociale en opportunité de développement urbain et de cohésion sociale.

Par ailleurs, la pratique des Activités Physiques et Sportives connaît un regain d'intérêt à Ndjaména, encouragée notamment par les recommandations médicales face à la montée des maladies chroniques. Cette situation révèle que la population commence par intégrer l'importance des APS pour le bon fonctionnement de l'organisme. Comme le rappellent Perrin, Dumas et Vieille-Marchiset (2021), l'activité physique est désormais un objet de santé publique, mobilisant divers acteurs pour lutter contre l'inactivité ou la sédentarité. Dès lors, la nécessité d'impliquer davantage le personnel soignant afin de sensibiliser et motiver la population à adopter une pratique physique régulière s'impose. C'est ce que Milton et Bull (2024) considèrent comme une condition essentielle pour réduire le déficit mondial d'activité physique.

Ainsi, les médecins, grâce à leur pouvoir de prescription, peuvent contribuer à encourager davantage leurs patients à pratiquer le sport. Toutefois, il serait plus avantageux d'utiliser le sport comme un moyen de prévention en touchant un plus grand nombre de la population non encore atteint par les maladies non transmissibles. A cet effet, une action publique en faveur d'une généralisation de la pratique sportive auprès de la population impliquant divers acteurs (Lascoumes et le Galès, 2018) pourra contribuer à une massification de la pratique sportive par toutes les couches sociales et à la promotion d'une culture sportive dans la ville de Ndjaména.

⁷ Information fournie par l'Association tchadienne de lutte contre le diabète.

⁸ Organisation Mondiale de la Santé. (2020). Directives de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité. Genève : en bref

2.3. La responsabilité des communes face à l'occupation anarchique des espaces sportifs

L'occupation anarchique des espaces sportifs à Ndjaména s'inscrit dans un contexte sahélien marqué par une croissance démographique exceptionnelle. Avec un taux de croissance de 5,2 % par an, la capitale tchadienne connaît une expansion urbaine parmi les plus rapides du continent. Cette croissance est alimentée non seulement par la natalité, mais aussi par l'arrivée massive des populations due à l'exode rural. Selon UN-Habitat (2019), cette mobilité accentue la compétition pour le foncier urbain, transformant chaque parcelle non bâtie en ressource stratégique pour l'habitat.

En l'absence d'une efficacité des services du cadastre dans la sanction de l'occupation illégale, Ndjaména souffre d'un déficit institutionnel. Ce manque de régulation entraîne une multiplication des occupations informelles, souvent tolérées par les autorités locales en raison de leur caractère socialement sensible. Ainsi, les espaces sportifs deviennent des espaces convoités, non pas pour leur vocation initiale, mais pour leur potentiel d'hébergement ou d'investissement sur d'autres activités lucratives.

Au-delà des aspects techniques, l'occupation anarchique des espaces sportifs révèle également des tensions sociales et politiques. Elle traduit la difficulté des autorités à concilier deux impératifs contradictoires : répondre à la demande pressante de logement et préserver des espaces publics destinés au sport et à la cohésion sociale. En plus, dans cette occupation anarchique la dimension financière constitue un autre facteur déterminant. En effet, les municipalités des villes sahéliennes, et particulièrement celle de Ndjaména, disposent de budgets limités pour l'entretien et la sécurisation des espaces publics. UN-Habitat (2019) décrit un cercle vicieux : faute de moyens pour clôturer et surveiller les terrains, ceux-ci sont occupés ; une fois occupés, le coût politique et financier du déguerpissement devient prohibitif. Les autorités locales se retrouvent piégées dans une logique de tolérance, qui finit par institutionnaliser l'occupation illégale. Ce déficit budgétaire est aggravé par la faiblesse de la fiscalité locale et la dépendance aux financements extérieurs.

Dans un contexte où le déguerpissement est politiquement coûteux, les municipalités privilégient souvent la tolérance, au détriment de la planification urbaine. Cette situation pose également la question de l'équité sociale. Les personnes qui occupent ces espaces sont généralement des individus bien hauts placés dont le déguerpissement est difficile tant leur pouvoir est étendu au sein de la sphère de l'administration publique et celle des décisions politiques.

Pourtant, la loi N°026/PR/2007 portant Charte Nationale du sport stipule en son article premier que la pratique sportive visant l'éducation, la formation et l'amélioration de la santé physique et morale des pratiquants, est un droit pour tous les citoyens. Cette charte précise que l'État et les collectivités publiques et privées doivent créer les conditions préalables et les institutions qui garantissent la pratique sportive.

Pour y remédier, la définition d'un cadre juridique, économique et administratif dans le cadre des lois de la décentralisation permettra par exemple de gérer des partenariats avec le monde scolaire et les clubs sportifs et de mettre en place une véritable politique locale de développement du sport (équipements sportifs, infrastructures, etc.). La maîtrise de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales et territoriales facilitera la clarification des relations et des domaines de responsabilités des acteurs des collectivités territoriales et locales dans le développement du sport.

Ainsi, les autorités locales ont cette responsabilité de mettre en place des politiques publiques qui doivent prendre en compte la mise à disposition aux habitants des terrains multifonctionnels à usages communautaires permettant à la fois la pratique du sport et des activités de loisirs, la pratique de l'éducation physique et sportive et la pratique du sport de masse.

La privatisation, la vente ou la cession des espaces anciennement dévolus aux activités sportives et culturelles, à l'instar de l'espace *Fest-Africa* ou de l'*Hippodrome*, a contribué à la régression de la pratique des sports tant au niveau des établissements scolaires environnants qu'au sein de la population de façon globale.

L'impératif pour les municipalités reste la sécurisation des espaces sportifs (clôturer, border et enregistrer au cadastre toute réserve foncière sportive), et l'aménagement minimaliste immédiat (ombrage, sol stabilisé, gestion déléguée à un comité de quartier). Pour les cas de désaffectation, de cession, de vente ou d'occupation illégale des espaces dédiés à la pratique des sports, il serait plus judicieux de procéder à l'annulation des opérations ayant entraîné la cession, la vente ou toutes autres formes de donation ou de désaffectation et récupérer les réserves foncières de l'État indûment occupées par des particuliers ou autres, en vue de leur réaffectation à l'aménagement d'espaces sportifs.

2.4. L'influence du climat sahélien et l'adaptation des espaces sportifs

Le climat sahélien constitue une variable déterminante dans la perception et l'usage des terrains sportifs. La ville de Ndjaména connaît des températures extrêmes, souvent comprises entre 39° et 45°C de mars à juin, avec des pics pouvant atteindre 46 – 47°C combinées à l'absence d'ombrage et de points d'eau, rendant ces espaces inutilisables pendant la majeure partie de l'année. En effet, près de huit mois sur douze, les terrains vagues ne peuvent accueillir les activités sportives en raison de la chaleur insoutenable. Ainsi, en cas d'occupation de ces espaces dédiés à la pratique sportive à d'autres fins, les populations riveraines ne voient pas la perte d'un équipement sportif, mais plutôt l'occupation d'un terrain inadapté à toute pratique sportive.

Cette spécificité distingue Ndjaména des capitales côtières comme Dakar, où la présence de la mer et d'une végétation plus dense offre des alternatives naturelles pour la pratique sportive. Dans le contexte sahélien, l'absence de ces ressources accentue la perception des terrains comme des espaces « vacants », disponibles pour l'habitat ou des activités économiques informelles.

En plus, les projets d'aménagement urbain, souvent inspirés de modèles tropicaux humides, ne prennent pas en compte les contraintes spécifiques du Sahel. Ce qui entraîne que les infrastructures sont souvent inadaptées, rapidement abandonnées, et donc vulnérables à l'occupation anarchique. Le problème de la ville de Ndjaména ne réside donc pas uniquement dans le manque d'infrastructures sportives, mais également dans l'adaptation au contexte sahélien. Les terrains, s'ils existent, leur conception et leur gestion ne répondent pas aux réalités locales. Les politiques importées des zones tropicales humides, où l'ombrage et l'humidité rendent les espaces plus facilement utilisables, échouent dans un environnement sahélien marqué par l'aridité et la chaleur. Toute politique d'aménagement de la ville de Ndjaména doit se focaliser sur la nécessité de repenser les infrastructures sportives en intégrant dès la conception des éléments tels que l'ombrage artificiel, des revêtements adaptés aux températures élevées, et une gestion communautaire qui responsabilise les riverains. Sans ces ajustements, les terrains continueront à être perçus comme des espaces vides qu'il faut occuper à d'autres fins que celles liées à la pratique sportive.

Dans un contexte sahélien marqué par des contraintes climatiques et une forte pression foncière, la question de l'aménagement des espaces sportifs dépasse la seule dimension technique : elle engage également des enjeux de gouvernance urbaine, de justice sociale et de durabilité. Les travaux sur le management du sport (Lacouture et Razé, 2008) et les réflexions du Comité International Olympique sur l'héritage des infrastructures rappellent que celles-ci doivent être pensées comme des biens collectifs, utiles à la population au-delà de la compétition. L'architecte John Barrow souligne d'ailleurs que « les grandes infrastructures sportives ne peuvent plus être isolées de leur environnement proche. Aujourd'hui, ces installations peuvent s'inscrire au cœur de toute la communauté en dépassant le simple cadre du sport pour devenir un véritable hub pour l'avenir »⁹. Le sport s'impose ainsi comme un élément structurant des sociétés contemporaines.

Ainsi, les communes de la ville de Ndjaména doivent plutôt privilégier une stratégie fondée sur l'adaptation des équipements au climat et aux besoins en privilégiant des micro-espaces de proximité de 500 à 1000 m² avec des revêtements clairs, des créneaux horaires 6h-9h et 17h-20h,

⁹ Citation extraite de « La Fabrique de la Cité ». Consulté sur <https://www.lafabriquedelacite.com>.

des points d'eau obligatoires, un éclairage solaire, tout en misant sur un usage mixte (aire de jeu centrale et des kiosques périphériques). Ces aménagements d'espaces sportifs simples ont l'avantage d'être moins coûteux, praticables, facilement accessibles et adaptés aux conditions climatiques.

En plus, les communes peuvent profiter de la mobilisation régulière de la population, particulièrement des jeunes, autour des pratiques physiques et sportives pour organiser des activités de portée citoyenne et favorables à la cohésion sociale comme l'assainissement, le ramassage des ordures ou le reboisement. Ceci permet d'allier efficacement la pratique sportive à l'engagement citoyen des populations pour une ville plus saine, plus propre et plus verte.

2.5. La pratique de l'EPS : un puissant levier de développement de la culture sportive à valoriser par les communes

Les activités physiques et sportives participent à la promotion de la santé physique et morale des élèves. L'Éducation Physique et Sportive (EPS) est une composante essentielle de la formation et de l'éducation des élèves. En plus de sa contribution importante au développement physique et mental, la pratique sportive véhicule des valeurs telles que le goût de l'effort, le dépassement de soi, le respect de la règle et de l'autre et le désir de réussir.

C'est dans ce contexte que la pratique des activités physiques et sportives est inscrite dans le système éducatif tchadien et consacrée par des dispositions légales, notamment la loi N°16/PR/2006 du 13 mars 2006 portant orientation du système éducatif tchadien et la loi 26/PR/2007 du 12 décembre 2007 portant charte nationale du sport, qui font de la pratique sportive un levier essentiel de l'éducation nationale et de la formation citoyenne.

Ainsi, l'Éducation Physique et Sportive est inscrite au programme de l'Éducation Nationale. Le décret n°1589/PR/MPJSE/2018 du 04/09/2018 portant Instruction Officielle pour l'Enseignement de l'EPS, dans son article 1 stipule que « l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) est obligatoire dans les Établissements de l'Enseignement Primaire, Secondaire Général, Technique et Professionnel ».

Pourtant, à Ndjaména, malgré son caractère obligatoire, l'EPS continue par ne pas être enseignée dans beaucoup d'établissements scolaires qui ne disposent ni d'enseignants d'EPS, ni d'infrastructures sportives pour la pratique. La faible intégration des activités sportives dans les politiques éducatives nationales ne favorise pas la promotion du sport scolaire. Cette insuffisance de l'EPS dans la chaîne des pratiques sportives constitue un handicap pour le développement du sport en général.

À titre illustratif, sur un total de cinquante-six (56) lycées publics recensés dans la commune de N'Djaména, seuls treize (13) disposent d'infrastructures sportives fonctionnelles et conformes aux normes d'usage. S'agissant des établissements d'enseignement secondaire privés, sur deux cent quarante-quatre (244) établissements répertoriés, à peine onze (11) disposent d'un espace aménagé et dédié exclusivement à la pratique des activités sportives¹⁰. Cette insuffisance remarquée des infrastructures rend difficile la généralisation de la pratique du sport. Cela traduit, en réalité, le faible niveau de pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) au sein de la population.

En outre, la plupart des projets de construction des établissements ne prévoient pas des aires de jeux ou de pratique sportive dans leurs enceintes.

Pour y remédier, les autorités doivent prendre en compte systématiquement lors de nouvelles constructions des infrastructures scolaires, d'aires de sports normalisées conformes aux standards requis (dimensions minimales de 100 mètres sur 100 mètres). Comme le rappellent les recommandations officielles¹¹, la conception des établissements doit intégrer des espaces sportifs adaptés afin de garantir l'accessibilité, la santé et la réussite éducative.

¹⁰ Rapport de la commission chargée de réfléchir sur les conditions d'intégration de l'EPS au Bac, Ministères en charge de l'enseignement supérieur, de l'éducation nationale et des sports, 2024.

¹¹ Ces recommandations officielles sont issues du guide "Bâtir l'École" (Ministère de l'Éducation Nationale, 2022) et du cahier des recommandations techniques pour les constructions scolaires.

En vue de permettre l'amélioration de manière significative de la pratique de l'éducation physique et sportive au sein des établissements scolaires, les autorités locales doivent mettre en place une stratégie de sensibilisation afin d'instaurer durablement la culture sportive au sein de tous les établissements scolaires et contribuer à la construction ou à la réhabilitation des infrastructures d'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires et à l'aménagement des espaces sportifs à proximité des établissements scolaires. Les communes de la ville de Ndjaména doivent ainsi s'investir largement dans la promotion du sport scolaire qui constitue un levier important de promotion de la pratique sportive au sein de toute la population.

Conclusion

Aménager pour le sport à N'Djaména, ce n'est pas seulement construire des infrastructures. C'est protéger les terrains contre l'occupation anarchique, adapter les équipements aux réalités du climat sahélien et confier leur gestion à des acteurs communautaires et institutionnels et promouvoir la culture sportive par l'éducation physique et sportive à l'école. Sans ces conditions (sécurisation, adaptation et gouvernance partagée, promotion du sport scolaire), tout investissement restera vain, incapable de répondre aux enjeux de santé publique, d'équité territoriale et de cohésion sociale. En intégrant une approche d'urbanisation fondée sur la sécurisation et l'aménagement des terrains dédiés à la pratique sportive, la ville de Ndjaména pourra disposer et promouvoir des espaces sportifs aménagés et durables qui peuvent servir d'outil de prévention en matière de santé publique et servir de levier de cohésion urbaine et d'inclusion sociale.

Bibliographie

- Augustin, Jean-Pierre. (1995). « *Sport, géographie et aménagement* ». Paris : Fac Géographie Nathan.
- Amara, Mahfoud., Aquilina, Dawn., Henry, Ian., & PMP. (2004). *Sport and Multicultural Dialogue*. Rapport final. Bruxelles ;
- Banque Mondiale. (2019). *Tchad : Diagnostic urbain et enjeux de développement des villes secondaires*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale ;
- Bayeux, Patrick. (1996). *Le sport et les collectivités territoriales*. Paris : PUF, collection *Que sais-je ?*
- Bayle, Emmanuel., Chapelet, Jean-Loup., François, Aurélien., & Maltese, Lionel. (2011). *Sport et RSE : Vers un management responsable*. Bruxelles : De Boeck ;
- Lacouture, Patrick., et Razé, Jean-François. (2008). *Concevoir des espaces sportifs adaptés* in Barget, Eric et Vailleau, Daniel (Dir.). (2008). *Management du sport : Théories et pratiques*. Paris : Éditions de boeck ;
- Lascoumes, Pierre et Le Galès, Patrick. (2018). *Sociologie de l'action publique*. Paris : Armand Colin ;
- Milton, Karen et Bull, Fiona (2024). *Intensifier les politiques et les pratiques pour assurer une activité physique pour tous*. Santé Publique 2024/HS2 vol. 36, pages 9 à 12 Éditions S.F.S.P ;
- Ministère de la Jeunesse et des Sports du Tchad. (2022). *Inventaire des infrastructures sportives*. Ndjaména : MJS ;
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre (1995). « *La politique du terrain* », Enquête [En ligne], 1 | 1995 URL : <http://enquete.revues.org/263>
- Organisation des Nations Unies, Programme ONU-Habitat. (2021). *Profil urbain de Ndjaména : Défis d'aménagement*. Nairobi : ONU-Habitat. <https://unhabitat.org> ;
- Perrin, Claire. Dumas, Alex. et Vieille Marchiset, Gilles. (2021). « *L'activité physique comme objet de santé publique : fabrique, diffusion et réception des nouvelles normes de santé active* », *SociologieS* [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/15612> ;
- United Nations Human Settlements Programme. (2019). *The Sahelian City: Urban development challenges in N'Djaména, Bamako and Niamey*. Nairobi : UN-Habitat. <https://unhabitat.org/the-sahelian-city>.